

Les titres décrits dans le présent prospectus simplifié ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa; ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Aucune commission des valeurs mobilières ni autorité similaire au Canada ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus; toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres offerts aux présentes n'ont pas été ni ne seront inscrits aux termes de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée. Par conséquent, sauf dans des circonstances restreintes, les titres offerts aux présentes ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis d'Amérique, et le présent prospectus simplifié ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre visant l'achat des titres dont le placement y est envisagé à l'intérieur des États-Unis. Voir «Mode de placement».

Des renseignements ont été intégrés par renvoi dans le présent prospectus à partir de documents déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou autorités similaires au Canada. On peut obtenir sans frais copies des documents intégrés aux présentes par renvoi en s'adressant au secrétaire de Hummingbird Communications Ltd., au 1, avenue Sparks, Toronto (Ontario) M2H 2W1 (tél. : 416- 496-2200). Aux fins du Québec, le présent prospectus simplifié renferme des renseignements devant être complétés par la consultation du dossier d'information. Un exemplaire du dossier d'information peut être obtenu en s'adressant au secrétaire de Hummingbird Communications Ltd. à l'adresse et au numéro de téléphone précités. Voir «Mode de placement».

Nouvelle émission

Le 23 décembre 1999



HUMMINGBIRD COMMUNICATIONS LTD.

90 000 000 \$

2 000 000 d'actions ordinaires

Le placement consiste en 2 000 000 d'actions ordinaires (les «actions ordinaires») de Hummingbird Communications Ltd. (la «Société»). Le prix d'offre des actions ordinaires a été fixé par négociation entre la Société et Scotia Capitaux Inc., Nesbitt Burns Inc., Marchés mondiaux CIBC Inc., Griffiths McBurney & Partners, Merrill Lynch Canada Inc. et RBC Dominion Valeurs mobilières Inc. (collectivement, les «preneurs fermes»). Voir «Mode de placement».

Les actions ordinaires en circulation de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et sont cotés sur le marché Nasdaq. Le 21 décembre 1999, le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto était de 43,50 \$ et de 29,50 \$ US sur le marché Nasdaq.

Prix : 45 \$ l'action ordinaire

	Prix d'offre	Rémunération des preneurs fermes	Produit net revenant à la Société ¹⁾
Par action ordinaire	45,00 \$	1,80 \$	43,20 \$
Total	90 000 000 \$	3 600 000 \$	86 400 000 \$

1) Avant déduction des frais du placement, évalués à 600 000 \$.

Les preneurs fermes offrent conditionnellement les actions ordinaires, sous réserve de leur vente préalable et sous les réserves d'usage quant à leur émission et livraison par la Société et leur acceptation par les preneurs fermes conformément aux conditions énoncées dans le contrat de prise ferme mentionné à la rubrique «Mode de placement» et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique au nom de la Société par Fasken Campbell Godfrey et au nom des preneurs fermes par Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l. **Scotia Capitaux Inc., un des preneurs fermes, est une filiale d'une banque canadienne qui consent des prêts à la Société. Une partie du produit net tiré du présent placement sera affectée à la libération de la dette impayée à cette banque. Par conséquent, la Société peut être considérée comme un «émetteur associé» ou un «émetteur relié» en vertu de la législation applicable sur les valeurs mobilières. Voir «Emploi du produit» et «Mode de placement».**

Les souscriptions peuvent être reçues sous réserve de rejet ou d'attribution, en tout ou en partie, et l'on se réserve le droit de fermer les registres de souscription en tout temps sans préavis. La clôture du présent placement devrait avoir lieu le ou vers le 6 janvier 2000 ou toute autre date antérieure ou postérieure pouvant être convenue entre la Société et les preneurs fermes, mais au plus tard le 20 janvier 2000, et l'on prévoit que les certificats attestant les actions ordinaires seront disponibles pour livraison à la clôture.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
RENSEIGNEMENTS SUR LES TAUX DE CHANGE	2
DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI	3
LA SOCIÉTÉ	5
FAITS RÉCENTS	5
LITIGES EN COURS	7
EMPLOI DU PRODUIT	7
STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS ET DU CAPITAL DE FINANCEMENT	7
COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET VOLUME D'OPÉRATIONS	8
MODE DE PLACEMENT	9
ADMISSIBILITÉ À DES FINS DE PLACEMENT	10
QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE	10
FACTEURS DE RISQUE	10
VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	17
DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES	17
ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA	F-1
ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ	A-1
ATTESTATION DES PRENEURS FERMES	A-2

RENSEIGNEMENTS SUR LES TAUX DE CHANGE

Dans le présent prospectus, sauf indication contraire ou si le contexte ne dicte autrement, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. Le tableau qui suit indique, pour chacune des périodes précisées, les taux de change du dollar américain, par rapport au dollar canadien, en vigueur à la fin de la période ainsi que le bas, le haut et la moyenne, tels que rapportés par la Banque du Canada.

	Période de 12 mois terminée le 30 juin		Période de 12 mois terminée le 30 septembre	
	1998	1997	1999	1998
Taux à la fin de la période	1,4678 \$	1,3805 \$	1,4672 \$	1,5312 \$
Bas	1,3668 \$	1,3287 \$	1,4460 \$	1,3692 \$
Haut	1,4756 \$	1,4015 \$	1,5615 \$	1,5845 \$
Moyenne	1,4177 \$	1,3663 \$	1,5031 \$	1,4502 \$
			Période de 12 mois terminée le 31 mars	
			1999	1998
Taux à la fin de la période			1,5087 \$	1,4198 \$
Bas			1,4148 \$	1,3635 \$
Haut			1,5845 \$	1,4685 \$
Moyenne			1,5037 \$	1,4026 \$

Le taux de change de midi de un dollar américain pour un dollar canadien, tel que rapporté par la Banque du Canada le 21 décembre 1999 était de 1,00 \$ US = 1,4786 \$ CA.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants déposés auprès des commissions des valeurs mobilières ou autorités similaires au Canada sont expressément intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié et en font partie intégrante :

- a) la notice annuelle de la Société datée du 17 février 1999 (à l'exclusion des données financières consolidées choisies conformément aux principes comptables généralement reconnus aux États-Unis (les «PCGR américains»));
- b) les états financiers consolidés vérifiés de la Société pour les exercices terminés les 30 septembre 1999 et 1998 conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (les «PCGR canadiens»), ainsi que le rapport des vérificateurs sur ceux-ci et l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation conformément aux PCGR canadiens;
- c) la circulaire de sollicitation de procurations de la Société datée du 13 avril 1999 (à l'exclusion des documents intitulés «Émission d'actions relative au plan d'arrangement» et «Modification du régime d'options d'achat d'actions 1996»);
- d) l'avis de changement important de la Société daté du 15 mars 1999 à l'égard de la signature d'un contrat d'arrangement avec PC DOCS Group International Inc. («PC DOCS») prévoyant la fusion de PC DOCS avec une filiale à 100 % de la Société;
- e) l'avis de changement important de la Société daté du 22 mars 1999 à l'égard de l'acquisition de Leonard's Logic SA;
- f) l'avis de changement important de la Société daté du 21 mai 1999 à l'égard de la signature par la Société et PC DOCS d'un contrat relatif à l'offre publique de la Société portant sur les actions ordinaires de PC DOCS;
- g) l'avis de changement important de la Société daté du 18 juin 1999 à l'égard de l'acquisition par la Société de 92,64 % des actions de PC DOCS aux termes de son offre publique d'achat;
- h) la notice annuelle de PC DOCS datée du 13 novembre 1998 (le rapport annuel sur formulaire 20-F déposé en vertu de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis) (à l'exclusion de la rubrique 8 intitulée «Données financières choisies» conformément aux PCGR américains et de la rubrique 10 intitulée «Administrateurs et dirigeants de la Société» et à l'exclusion de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation et des états financiers conformément aux PCGR américains);
- i) l'analyse par la direction de PC DOCS de la situation financière et des résultats d'exploitation pour les exercices terminés les 30 juin 1998 et 1997 conformément aux PCGR canadiens;
- j) les bilans consolidés vérifiés de PC DOCS aux 30 juin 1998 et 1997 et les états consolidés vérifiés des résultats (perte), des bénéfices non répartis (déficit) et de l'évolution de la situation financière pour chacun des exercices couvrant la période de trois ans terminée le 30 juin 1998 conformément aux PCGR canadiens, et le rapport des vérificateurs sur ceux-ci;
- k) les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de PC DOCS pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 1999 conformément aux PCGR canadiens;
- l) les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de PC DOCS pour la période de six mois terminée le 31 décembre 1998 conformément aux PCGR canadiens;
- m) les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de PC DOCS pour le trimestre terminé le 30 septembre 1998 conformément aux PCGR canadiens;
- n) les états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés de PC DOCS pour le trimestre terminé le 30 juin 1998 conformément aux PCGR canadiens;
- o) l'avis de changement important de PC DOCS déposé le 5 août 1998 à l'égard d'une offre publique de rachat dans le cours normal;
- p) l'avis de changement important de PC DOCS déposé le 15 mars 1999 à l'égard de la signature d'un contrat d'arrangement conclu avec la Société prévoyant la fusion de PC DOCS avec une filiale à 100 % de la Société;
- q) l'avis de changement important de PC DOCS déposé le 7 mai 1999 à l'égard du report de l'assemblée extraordinaire des actionnaires convoquée en vue d'étudier le plan d'arrangement de la Société;

- r) l'avis de changement important de PC DOCS déposé le 10 mai 1999 à l'égard du dépôt fait par Open Text Corporation auprès de la *U.S. Securities and Exchange Commission* de l'annexe 14D-1 concernant une offre publique d'achat portant sur l'ensemble des actions ordinaires de PC DOCS contre un prix de 8,50 \$ l'action;
- s) l'avis de changement important de PC DOCS déposé le 18 mai 1999 à l'égard de l'intention de cette dernière de recourir aux tribunaux pour faire annuler l'assemblée extraordinaire des actionnaires convoquée en vue d'étudier le plan d'arrangement de la Société; et
- t) l'avis de changement important de PC DOCS déposé le 25 mai 1999 à l'égard de la signature par PC DOCS et la Société d'un contrat relatif à l'offre publique d'achat de la Société portant sur les actions en circulation de PC DOCS.

Toute notice annuelle, avis de changement important (à l'exclusion des rapports confidentiels), état financier intermédiaire non vérifié et circulaire de sollicitation de procurations déposés par la Société auprès des commissions des valeurs mobilières ou autorités similaires dans les provinces du Canada après la date du présent prospectus simplifié mais avant la clôture du présent placement sont réputés intégrés par renvoi au présent prospectus simplifié et en font partie intégrante.

Toute information énoncée dans un document intégré ou réputé intégré aux présentes par renvoi est réputée être modifiée ou remplacée aux fins du présent prospectus simplifié dans la mesure où une information énoncée aux présentes ou dans tout autre document déposé ultérieurement qui est aussi intégré ou réputé intégré aux présentes par renvoi la modifie ou la remplace. Toute information qui modifie ou qui remplace n'a pas à indiquer qu'elle a modifié ou remplacé une information préalable ni à inclure toute autre information mentionnée dans le document qu'elle modifie ou qu'elle remplace. La formulation d'une information qui modifie ou qui remplace n'est pas réputée être une admission, à toute fin, selon laquelle l'information modifiée ou remplacée, lorsqu'elle a été donnée, constituait une information fausse ou trompeuse, une déclaration inexacte sur un fait important ni une omission de déclarer un fait important qui doit être déclaré ou qui est nécessaire pour qu'une information ne soit pas trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été donnée. Toute information ainsi modifiée ou remplacée n'est pas réputée faire partie du présent prospectus simplifié, sauf pour le texte qui la modifie ou la remplace.

Il est possible d'obtenir, sans frais, des exemplaires des documents intégrés par renvoi aux présentes sur demande auprès du secrétaire de la Société, au 1, avenue Sparks, Toronto (Ontario) M2H 2W1 (tél. : 416-496-2200). Ces documents sont également disponibles dans Internet sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à l'adresse www.sedar.com.

LA SOCIÉTÉ

Hummingbird Communications Ltd a été constituée aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 27 septembre 1984 et le 1^{er} octobre 1999, elle a fusionné avec PC DOCS et deux autres filiales sous la dénomination Hummingbird Communications Ltd. (la «Société» ou «Hummingbird»). La Société est une société de mise au point de logiciels qui conçoit, fabrique et commercialise des solutions de logiciels pour les entreprises, dont la connectivité des réseaux, des solutions d'intégration et de présentation de données, des solutions de gestion documentaire et de connaissances, des portails de renseignements sur les entreprises et des applications analytiques. Les produits de connectivité de réseau de la Société permettent à des utilisateurs d'ordinateurs d'avoir accès à des applications et des ressources hétérogènes au moyen de réseaux locaux et de réseaux à l'échelle d'une entreprise et à l'échelle mondiale. Les solutions d'intégration et de présentation de données qu'offre la Société permettent à des entreprises de tabler sur leurs ressources en données structurées pour appuyer les décisions commerciales, par le biais d'une transmission d'informations grâce à l'interrogation et la présentation sous gestion. Les solutions de gestion documentaire et de connaissances qu'offre la Société améliorent la capacité de gestion, de stockage, de repérage et de classification de renseignements non structurés (fondés sur des documents). Les portails de renseignements sur les entreprises qu'offre la Société constituent des solutions fondées sur le Web qui procurent un point d'accès unique à des renseignements commerciaux essentiels provenant de sources de données structurées et non structurées. Les applications analytiques qu'offre la Société permettent l'implantation rapide de solutions visant à gérer le risque de crédit, le risque relatif à l'exploitation et la présentation de rapports sur la rentabilité à des clients tirés dans des marchés verticaux ciblés.

Le siège social de la Société est situé au 1, avenue Sparks, Toronto (Ontario) M2H 2W1.

FAITS RÉCENTS

Au cours de l'année passée, la Société a effectué un certain nombre d'acquisitions et de déssaisissements et a complété une restructuration axant sa stratégie sur ses forces dans les solutions de connectivité de réseau, solutions de gestion documentaire et de connaissances (dont PC DOCS) et les activités reliées aux portails de décisions. Les activités reliées aux portails de connaissances comprennent PC DOCS, les solutions d'intégration et de présentation de données (y compris les gammes de produits portant sur les renseignements commerciaux de la Société et Leonard's Logic et son moteur de transformation des données *Genio* et les applications analytiques).

Nouveaux produits

Plusieurs produits nouveaux ou mis à niveau ont été annoncés par la Société au cours du dernier exercice financier. Des renseignements concernant plusieurs de ces produits sont inclus dans l'analyse par la direction des états financiers consolidés vérifiés de la Société pour les exercices terminés le 30 septembre 1999 et 1998 ainsi que dans d'autres documents intégrés par renvoi aux présentes.

Le 6 décembre 1999, la Société a annoncé le lancement du *Hummingbird Enterprise Information Portal* (EIP). Ce nouveau produit intègre plusieurs technologies existantes de Hummingbird et applications externes afin de procurer un point d'accès unique à l'ensemble des données structurées et non structurées sur les entreprises par le biais d'une interface utilisateur unique qui est largement personnalisable et qui est fondée sur un modèle de navigateur Web.

Depuis le dépôt du rapport sur formulaire 20-F de PC DOCS le 13 novembre 1998, plusieurs nouveaux produits destinés aux marchés de la gestion documentaire et de connaissances ont été lancés par PC DOCS antérieurement à la fusion avec la Société avec effet au 1^{er} octobre 1999. Ces nouveaux produits sont décrits aux présentes et dans d'autres documents intégrés par renvoi.

En janvier 1999, PC DOCS a lancé Enterprise Table Of Contents^{MD} (ETOC), une technologie d'analyse du contenu fondée sur un réseau neuronal qui classifie automatiquement les renseignements provenant d'une variété de sources différentes et de bibliothèques d'information, les plaçant dans des hiérarchies navigables. Au mois de mai 1999, PC DOCS a lancé de nouvelles versions de chacun de ces produits de gestion documentaire et de connaissances. DOCSFulcrum 3,0, la dernière version de la gamme de produits de gestion de connaissances sur les entreprises accessible par le biais du Web qu'offre la Société, permet aux utilisateurs de classer et de gérer des éléments d'actifs intellectuels à l'échelle d'une organisation complète. DOCSFusion 3,0, un serveur de gestion documentaire mis à niveau fondé sur un serveur Windows NT, et Power DOCS 3,0, son client exploité dans un environnement Windows, constituent les dernières améliorations à la suite de programmes de gestion documentaires

à trois niveaux qu'offre PC DOCS. DOCS Open 3,8 lancé en même temps, constitue la nouvelle version de la gamme de produits de gestion documentaire client/serveur de PC DOCS.

En septembre 1999, PC DOCS a lancé le produit DOCS RM, une solution pleinement intégrée de gestion documentaire pour vendeurs uniques et de gestion des dossiers agréée autant auprès du *US Department of Defense* (DoD DISA 5015.2) et du *US National Archives and Records Agency*.

Changements au niveau de la direction

À compter du 29 juin 1999, John McLennan a été nommé vice-président du Conseil de la Société pour offrir des services de consultation et de soutien à la direction. Auparavant, il était président et chef de la direction de Bell Canada. Il agit à titre d'administrateur de la Société depuis 1995. Avec effet au 22 novembre 1999, Barry Litwin, qui occupait le poste de vice-président directeur, a été nommé président, remplaçant Jim Tobin, qui a agi à titre de président et de chef de l'exploitation, et comme administrateur depuis le 29 juin 1999. Fred Sorkin continue d'occuper le poste de président du Conseil et chef de la direction de la Société, portant ses efforts sur la croissance stratégique et technologique de la Société. Le 29 juin 1999, Rodney Green a démissionné à titre d'administrateur de la Société.

Acquisition de PC DOCS Group International Inc.

Le 23 juin 1999, la Société a acquis 92,64 % des actions de PC DOCS aux termes d'une offre publique d'achat et, en septembre 1999, elle a acquis le solde des actions de PC DOCS aux termes des dispositions d'acquisitions forcées de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario). La Société a versé aux actionnaires de PC DOCS 11,00 \$ l'action, pour une contrepartie totale en actions de 262 369 206 \$. L'offre publique d'achat de la Société portant sur PC DOCS remplace la fusion proposée de PC DOCS et d'une filiale de Hummingbird aux termes d'un plan d'arrangement, lequel avait été annoncé le 5 mars 1999. Les actions de PC DOCS ont été radiées de la cote de la Bourse de Toronto et du marché Nasdaq et la Société a fusionné avec PC DOCS avec effet au 1^{er} octobre 1999.

PC DOCS met au point, commercialise et offre le soutien de systèmes client/serveur orientés objet et de systèmes de gestion de documents et de connaissances Internet pour des données non structurées. Hummingbird a l'intention de continuer à améliorer et de commercialiser les produits distincts de gestion documentaire et de connaissances acquis par le biais de PC DOCS tout en travaillant à intégrer les technologies acquises aux produits existants de la Société en matière d'intégration et de présentation de données, afin de mettre au point des solutions logicielles complètes visant la gestion de données structurées et non structurées sous quelque forme qu'elles se présentent. Suivant l'acquisition de PC DOCS, la Société s'est affairée à lancer la première solution dans ce domaine, le Hummingbird Enterprise Information Portal (EIP), conçue afin de permettre aux clients d'avoir accès à toutes les informations commerciales pertinentes et de les analyser à partir de divers formats, sources et emplacements grâce à une interface utilisateur fondée sur la technologie de navigateur Web.

L'acquisition de PC DOCS a été financée par l'encaisse et des emprunts consentis aux termes d'une facilité de crédit d'une durée de 18 mois (la «facilité de crédit») d'un maximum de 100 M \$ US accordés par une banque canadienne (la «Banque») au moyen d'une convention de crédit datée du 17 juin 1999. Voir «Structure du capital-actions et du capital de financement – Emprunts».

Acquisition de Leonard's Logic SA

Le 11 mars 1999, la Société annonçait qu'elle avait acquis Leonard's Logic SA, une société de logiciels qui fabrique *Genio*, un outil d'échange et de transformation de données qui facilite le flux d'informations à travers des systèmes d'aide à la décision pour les entreprises, y compris des mini-entrepôts et entrepôts de données et des environnements de traitement analytique en ligne. Le prix d'achat total, payé en espèces, a été d'environ 20,4 M \$ US. Leonard's Logic est située à Paris et possède des bureaux en Europe et en Amérique du Nord.

Vente de CMS/Data Corporation

Avec effet au 30 septembre 1999, la Société a vendu CMS/Data Corporation, filiale de PC DOCS, et certains actifs reliés pour environ 30 M \$ US à Solution 6 Holdings Limited d'Australie. L'acte de vente renfermait des déclarations, garanties et indemnités de la part de la Société ainsi que d'autres modalités habituelles dans des ententes de ce genre. CMS/Data Corporation est située à Tallahassee (Floride) et emploie environ 250 personnes à l'échelle

mondiale. Elle se spécialise dans la mise au point, la vente et le soutien de *CMS Open*, une solution de gestion de données financières client/serveur et de facturation en heures contrôlées visant les sociétés offrant des services professionnels. Le produit de cette vente a été affecté au remboursement de dettes.

Vente de Datenrevision

Avec effet au 1^{er} septembre 1999, la Société a vendu sa filiale Datenrevision à gelas GmbH d'Allemagne contre environ 12,3 M \$ US. L'acte de vente renfermait des déclarations, garanties et indemnités de la part de la Société ainsi que d'autres modalités habituelles dans des ententes de ce genre. À l'heure actuelle, Datenrevision emploie environ 70 personnes en Allemagne et se spécialise en consultation logicielle et en projets d'entreposage de données. Le produit de cette vente a été affecté au remboursement de dettes.

Régime d'options d'achat d'actions

À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 14 mai 1999, les actionnaires ont approuvé une modification au régime d'options d'achat d'actions 1996 de la Société pour augmenter le nombre maximum global d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime d'options d'achat d'actions, le faisant passer de 3 000 000 à 3 500 000. Au 30 septembre 1999, 2 815 037 actions ordinaires étaient réservées pour émission en vertu d'options octroyées antérieurement et non levées, dont le prix de levée moyen est de 32,42 \$, et 257 995 options d'achat d'actions ordinaires demeuraient disponibles pour octroi aux termes du régime d'options d'achat d'actions. En ce qui concerne l'acquisition de PC DOCS, la Société a octroyé à trois anciens hauts dirigeants de PC DOCS des options d'achat portant sur 39 000 actions ordinaires de la Société en échange de certaines des options d'achat d'actions ordinaires de PC DOCS.

LITIGES EN COURS

Bien que la Société soit à l'occasion soumise à des litiges en cours, à l'heure actuelle, elle n'est partie à aucun litige important.

EMPLOI DU PRODUIT

Le produit net estimatif de la Société tiré du placement après déduction de la rémunération payable aux preneurs fermes et des frais estimatifs du placement payables par la Société sera d'environ 85 800 000 \$. La Société entend employer environ 58 000 000 \$ du produit net en vue du remboursement intégral de la facilité de crédit décrite sous «Faits récents – Acquisition de PC DOCS Group International Inc.». Scotia Capitaux Inc., l'un des preneurs fermes, est une filiale de la banque canadienne envers laquelle la Société est redevable aux termes de la facilité de crédit. Le montant actuel de dette impayée aux termes de la facilité de crédit est d'environ 58 000 000 \$. Voir «Mode de placement». La Société entend affecter le solde du produit net tiré du présent placement à des fins générales dont de futures acquisitions possibles. Bien que la Société étudie régulièrement des occasions d'acquisitions et qu'elle soit, à l'occasion, en pourparlers avec d'autres parties, aucun contrat, arrangement ou engagement exécutoire n'existe à l'heure actuelle concernant toute acquisition, ni ne peut-il être déterminé à l'heure actuelle si une acquisition aura lieu. Dans l'attente de toute affectation précise du produit net estimatif, autre que le remboursement des dettes précitées, ce produit sera investi dans des titres négociables à court terme.

STRUCTURE DU CAPITAL-ACTIONS ET DU CAPITAL DE FINANCEMENT

Le capital-actions autorisé de la Société est formé d'un nombre illimité d'actions ordinaires, desquelles 15 412 951 actions sont en circulation au 21 décembre 1999, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées (les «actions privilégiées»), émissibles en série, dont aucune n'est à l'heure actuelle en circulation. Depuis le 30 septembre 1999, sauf indication contraire aux présentes, aucun changement important n'est survenu au capital-actions ou au capital de financement de la Société, sur une base consolidée.

Capital-actions

Le texte qui suit constitue un résumé des dispositions se rattachant aux actions ordinaires et aux actions privilégiées et est nuancé par le texte des droits, privilèges et conditions se rattachant à de telles actions. Pour plus de

détails, veuillez vous reporter aux statuts de la Société qui peuvent être consultés au siège social de la Société au cours des heures ouvrables pendant la durée du placement des actions ordinaires.

Actions ordinaires

Droits de vote. Chaque action ordinaire habilite son porteur à recevoir un avis de convocation et à assister à toutes les assemblées générales et extraordinaires des actionnaires de la Société, autres que les assemblées auxquelles seuls les porteurs d'une catégorie ou d'une série précise d'actions sont habilités à exercer leurs droits de vote. Chacune de ces actions ordinaires donne droit à une voix à son porteur.

Dividendes. Au gré du Conseil d'administration de la Société, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à recevoir (après le versement de tout dividende payable sur des titres de la Société qui ont priorité par rapport aux actions ordinaires) tout dividende déclaré par le Conseil d'administration et payable par la Société sur les actions ordinaires.

Dissolution. À la liquidation ou dissolution de la Société ou autre répartition de ses éléments d'actif entre ses actionnaires aux fins de la liquidation de ses affaires, les porteurs d'actions ordinaires ont droit à leur quote-part lors de toute répartition des éléments d'actif de la Société.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en une ou plusieurs séries. Sous réserve des statuts de la Société, le Conseil d'administration est autorisé à fixer, avant émission, la désignation, les droits, privilèges, restrictions et conditions se rattachant aux actions de chaque série. Les actions privilégiées de chaque série occuperont un rang égal aux actions privilégiées de toute autre série et auront priorité par rapport aux actions ordinaires à l'égard des dividendes et au remboursement du capital à la dissolution, ainsi que par rapport à toute action occupant un rang inférieur aux actions privilégiées. Sauf pour ce qui est des questions pour lesquelles les porteurs d'actions privilégiées ont le droit de voter, en tant que groupe, de par la loi, les porteurs d'actions privilégiées ne sont pas habilités à voter aux assemblées des actionnaires.

Emprunts

Un montant de 58 000 000 \$ demeure disponible aux termes de la facilité de crédit. La facilité de crédit est garantie par une sûreté de premier rang sur l'ensemble des engagements, biens et éléments d'actif actuels et futurs de la Société sous la forme d'une sûreté de premier rang, à taux fixe et variable de 150 M \$ US, sous réserve de certaines charges permises et les autres sûretés que la Banque peut raisonnablement demander. La facilité de crédit renferme des engagements, cas de défaut et autres modalités habituels à des facilités de crédit de cette nature, y compris certaines restrictions monétaires sur les ventes d'éléments d'actif, la création de privilèges et de seuils d'endettement et le fait d'effectuer des placements. La facilité de crédit renferme également des engagements financiers fondés sur la valeur nette et le fonds de roulement consolidés de la Société. La Société entend rembourser intégralement sa dette aux termes de la facilité de crédit à même le produit du placement.

COURS DES ACTIONS ORDINAIRES ET VOLUME D'OPÉRATIONS

Les actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et cotés sur le marché Nasdaq. Le tableau qui suit illustre le cours des actions et le volume d'opérations des actions ordinaires à la Bourse de Toronto et sur le marché Nasdaq pour chacune des périodes civiles indiquées.

Période civile (Cours de clôture)	Bourse de Toronto			Marché Nasdaq		
	Cours des actions (\$ CA)			Cours des actions (\$ US)		
	Haut	Bas	Total Volume	Haut	Bas	Total Volume
1997			(en milliers)			(en milliers)
Premier trimestre	45,10 \$	37,00 \$	3 644	33,50 \$	26,25 \$	4 907
Deuxième trimestre	42,80 \$	31,40 \$	4 727	31,13 \$	22,38 \$	5 834
Troisième trimestre	59,20 \$	35,55 \$	7 337	43,00 \$	24,81 \$	10 472
Quatrième trimestre	61,80 \$	44,80 \$	5 793	51,75 \$	31,44 \$	8 292

Période civile (Cours de clôture)	Bourse de Toronto			Marché Nasdaq		
	Cours des actions (\$ CA)			Cours des actions (\$ US)		
	Haut	Bas	Total Volume (en milliers)	Haut	Bas	Total Volume (en milliers)
1998						
Premier trimestre	51,75 \$	43,25 \$	4 434	36,50 \$	30,00 \$	4 076
Deuxième trimestre	57,15 \$	37,80 \$	3 974	39,63 \$	25,88 \$	2 631
Troisième trimestre	39,20 \$	27,30 \$	2 646	26,50 \$	18,25 \$	1 519
Quatrième trimestre	32,20 \$	23,60 \$	4 648	20,75 \$	15,38 \$	3 261
1999						
Premier trimestre	37,00 \$	22,25 \$	5 451	24,38 \$	14,69 \$	3 689
Deuxième trimestre	27,40 \$	21,95 \$	3 115	18,75 \$	14,56 \$	1 032
Troisième trimestre	38,25 \$	24,35 \$	3 284	26,00 \$	16,50 \$	1 217
Du 1 ^{er} octobre au 21 décembre	48,00 \$	31,00 \$	3 207	32,55 \$	20,75 \$	1 069

Le 21 décembre 1999, le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de Toronto était de 43,50 \$ l'action et le cours de clôture des actions ordinaires sur le marché Nasdaq était de 29,50 \$ US l'action.

MODE DE PLACEMENT

En vertu d'un contrat daté du 13 décembre 1999 (le «contrat de prise ferme») intervenu entre la Société et les preneurs fermes, la Société a convenu d'émettre et de vendre 2 000 000 d'actions ordinaires et les preneurs fermes ont individuellement accepté d'acheter ces actions ordinaires le 6 janvier 2000 ou à telle autre date antérieure ou postérieure pouvant être convenue entre la Société et les preneurs fermes mais au plus tard le 20 janvier 2000 (la «date de clôture») au prix de 45,00 \$ l'action ordinaire payable en espèces à la Société sur remise des certificats attestant ces actions, sous réserve du respect de l'ensemble des exigences légales et des conditions contenues au contrat de prise ferme. Le contrat de prise ferme prévoit que la Société versera aux preneurs fermes une rémunération totale de 3 600 000 \$, ou de 1,80 \$ l'action ordinaire, en contrepartie de leurs services dans le cadre du présent placement.

Les obligations des preneurs fermes en vertu du contrat de prise ferme sont individuelles et ceux-ci peuvent y mettre fin si certains événements stipulés surviennent. Toutefois, les preneurs fermes sont obligés de prendre en livraison et de régler la totalité des actions ordinaires offertes en vertu du présent prospectus dès qu'une action ordinaire est achetée en vertu du contrat de prise ferme.

La Société a convenu en faveur des preneurs fermes de ne pas émettre ni vendre d'actions ordinaires ou de titres financiers convertibles en actions ordinaires ou levables contre des actions ordinaires, sauf : (a) à titre de rémunération ou d'incitatif pour les employés et administrateurs; (b) pour satisfaire tout titre ou engagement contractuel en circulation; ou (c) en règlement intégral ou partiel du prix d'achat de toute entreprise ou de tout élément d'actif qui concerne les activités de la Société, dans la mesure où le paiement par action n'est pas inférieur au produit net par action aux termes du présent placement et ce, pendant une période de 90 jours à compter de la date de clôture, sans le consentement préalable écrit de Scotia Capitaux Inc., au nom des preneurs fermes, lequel consentement ne sera pas refusé déraisonnablement.

Les actions ordinaires ne sont pas et ne seront pas inscrites aux termes de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, telle que modifiée (la «Loi de 1933»), et ne peuvent être mises en vente ou vendues aux États-Unis sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription aux termes de la Loi de 1933. Chaque preneur ferme a convenu de ne pas offrir ou vendre les actions ordinaires aux États-Unis d'Amérique, sauf dans le cadre d'opérations dispensées des exigences d'inscription aux termes de la Loi de 1933. En outre, jusqu'à 40 jours suivant le début du placement des actions ordinaires, une offre ou une vente de celles-ci aux États-Unis effectuée par tout courtier (qui participe ou non au placement) peut contrevenir aux exigences d'inscription de la Loi de 1933.

En vertu des instructions générales de certains organismes de réglementation des valeurs mobilières, les preneurs fermes ne peuvent, tout au long de la durée du placement visé par le présent prospectus, offrir d'acheter ou acheter des actions ordinaires de la Société. Cette restriction souffre certaines exceptions, dans la mesure où l'offre d'achat ou l'achat ne sont pas faits aux fins de créer une activité réelle ou apparente sur ces titres ou d'en hausser le cours. Ces

exceptions comprennent l'offre d'achat ou l'achat permis en vertu des règlements et règles des autorités réglementaires pertinentes concernant la stabilisation des marchés et les activités de maintien passif du marché. Dans le cadre du présent placement, les preneurs fermes peuvent effectuer des attributions excédentaires ou des opérations visant à stabiliser ou maintenir le cours des actions ordinaires de la Société à des niveaux supérieurs à ceux qui existeraient par ailleurs sur le marché libre. De telles opérations, si elles sont entreprises, peuvent être interrompues en tout temps.

Scotia Capitaux Inc., l'un des preneurs fermes, est une filiale d'une banque canadienne qui est un prêteur de la Société. Voir «Structure du capital-actions et du capital de financement – Emprunts». Au 21 décembre 1999, la Société devait au prêteur lié à Scotia Capitaux Inc. un montant total d'environ 58 000 000 \$ en vertu de la facilité de crédit qui est garantie par la quasi-totalité des éléments d'actif de la Société. La Société est d'avis qu'elle respecte à tous égards importants les modalités de la facilité de crédit même si, conformément aux modalités de cette dernière, les engagements financiers n'ont pas été testés. Du produit net qui sera tiré du présent placement, environ 58 000 000 \$ sera affecté au remboursement intégral et à la libération des sommes dues au prêteur lié à Scotia Capitaux Inc. La décision de placer les actions ordinaires et l'établissement des modalités et conditions du placement sont le fruit de négociations intervenues entre la Société et les preneurs fermes, sans la participation dudit prêteur. Aucun des preneurs fermes ne recevra de la Société d'autres avantages tirés du présent placement, outre sa quote-part de la rémunération des preneurs fermes payable par la Société et les gains réalisés lors de la vente des actions ordinaires au public.

En date des présentes, la Société n'est ni un «émetteur associé» ni un «émetteur relié» par rapport aux autres preneurs fermes aux fins de la réglementation sur les valeurs mobilières de certaines provinces du Canada, chacune de ces provinces ayant participé aux activités de contrôle préalable ayant eu lieu en vue du placement, à l'élaboration du présent prospectus simplifié et à l'établissement du prix des actions ordinaires.

ADMISSIBILITÉ À DES FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Fasken Campbell Godfrey, conseillers juridiques de la Société, et d'Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes, les actions ordinaires offertes aux présentes ne constitueront pas, à la date de leur émission, des placements interdits, dans chaque cas sous réserve des dispositions générales en matière de placement et, dans certains cas, sous réserve des normes de prudence et du respect des exigences additionnelles relatives aux politiques, normes, procédures ou objectifs de placement en vertu des lois suivantes et, le cas échéant, de leurs règlements d'application :

Loi sur les sociétés d'assurance (Canada);

Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada);

Loi sur les régimes de retraite (Ontario);

Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec);

Loi sur les assurances (Québec) à l'égard de certains assureurs autres que les corporations de fonds de garanties;

Loan and Trust Corporations Act (Alberta); et

Financial Institutions Act (Colombie-Britannique).

En outre, de l'avis de ces conseillers juridiques, les actions ordinaires, lorsqu'elles seront inscrites à la cote d'une bourse visée par règlement au Canada, constitueront des placements admissibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) pour les fiducies régies par des régimes enregistrés d'épargne-retraite, des fonds enregistrés de revenu de retraite, des régimes de participation différée aux bénéfices, et pour les régimes enregistrés d'épargne-études.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Certaines questions d'ordre juridique concernant le placement seront examinées par Fasken Campbell Godfrey, de Toronto, au nom de la Société et par Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l., de Toronto, au nom des preneurs fermes. Au 13 décembre 1999, les associés, salariés et conseillers de Fasken Campbell Godfrey et d'Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l. étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 1 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs éventuels devraient tenir compte des facteurs de risque suivants lorsqu'ils évaluent la Société et ses activités en vue d'acheter des actions ordinaires.

Nouveaux produits et rapidité des changements technologiques

Le marché du logiciel d'application se caractérise par la rapidité des changements technologiques, la fréquence de l'entrée de nouveaux intervenants sur le marché, l'évolution des exigences de la clientèle, le lancement continu de nouveaux produits ou l'amélioration des produits et l'émergence de normes industrielles pouvant rendre désuets et invendables des produits déjà existants. Le succès futur de la Société dépendra en partie de sa capacité d'améliorer ses produits actuels et de mettre au point et de lancer de nouveaux produits pouvant répondre aux exigences sans cesse en évolution de la clientèle et pouvant suivre le rythme de l'évolution technologique et des normes industrielles en émergence, notamment les nouveaux systèmes d'exploitation, les nouvelles plates-formes matérielles, les nouvelles interfaces utilisateurs et les nouveaux systèmes de bases de données. En outre, le marché commercial pour les produits et services destinés à Internet s'est récemment développé à un rythme accéléré, et le succès des produits de la Société, plus particulièrement son logiciel de gestion de documents et de connaissances, pourrait dépendre en partie de la possibilité de les utiliser dans le cadre d'intranets d'entreprise, d'extranets et d'Internet. Les succès futurs de la Société dépendront également en partie de sa capacité de maintenir et d'améliorer sa technologie actuelle et ses relations commerciales et d'établir de nouvelles relations à l'avenir, afin de fournir à ses clients des solutions ciblées. Rien ne garantit que la Société réussira à établir ou maintenir de telles relations ou à mettre au point et commercialiser des améliorations à ses produits ou de nouveaux produits qui répondront aux changements technologiques, aux changements dans les exigences de sa clientèle ou aux normes industrielles en émergence; rien ne garantit que la Société n'éprouvera pas de difficultés pouvant retarder ou empêcher la mise au point, le lancement et la commercialisation de nouveaux produits et d'améliorations; rien ne garantit non plus que de nouveaux produits ou améliorations que la Société pourrait lancer répondront de façon adéquate aux exigences du marché et qu'ils seront acceptés par celui-ci. La capacité de la Société de mettre au point et de lancer de nouveaux produits ou des améliorations au moment opportun en réponse aux exigences changeantes de sa clientèle, aux changements technologiques ou aux normes industrielles en émergence pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Concurrence

Les marchés pour les produits de la Société sont hautement concurrentiels. La Société subit la concurrence directe et forte d'autres vendeurs de logiciels pour serveurs PC X ainsi que la concurrence indirecte d'autres fabricants de terminaux X. Les principaux concurrents de la Société sur le marché des serveurs PC X comprennent Walker Richer Quinn, Inc., NetManage, Inc., Attachmate Corporation et The Santa Cruz Operation, Inc. Certains des concurrents de Hummingbird ont récemment fait leur apparition sur le marché grâce à des acquisitions ou à l'obtention de licences de solutions pour serveurs PC X octroyées par des tiers. Au fur et à mesure que les marchés pour les produits de la Société continuent de prendre de l'ampleur, de nouvelles sociétés, y compris des sociétés exerçant leurs activités dans les industries du matériel informatique, du logiciel et du réseautage possédant une importante présence sur le marché, pourraient faire leur apparition sur le marché des serveurs PC X et accroître le niveau de concurrence. Le marché pour les systèmes de gestion de fichiers en réseau est lui aussi fortement concurrentiel, et les principaux concurrents comprennent NetManage, Inc., Intergraph Corporation et Sun Microsystems, Inc. La concurrence pour HostExplorer, le logiciel de connectivité entre micro-ordinateurs et ordinateurs centraux de la Société provient d'Attachmate Corporation, Walker Richer Quinn, Inc. et Wall Data Incorporated.

Le marché du renseignement commercial est relativement nouveau et se caractérise par la rapidité des changements technologiques. Dans le secteur des requêtes et rapports, les principaux concurrents directs de Hummingbird comprennent Cognos Incorporated, Brio Technology, Inc., Business Objects, Oracle Corporation et Seagate Technology, Inc. Dans le marché de l'analyse multidimensionnelle ou du traitement analytique en ligne, la Société fait face à la concurrence directe de Cognos Incorporated et de Business Objects, ainsi qu'à la concurrence indirecte d'Oracle Corporation, Seagate Technology, Inc., Microstrategy, Inc., Hyperion Solutions Corporation et Microsoft Corporation. Plusieurs des concurrents de la Société dans le secteur du renseignement commercial ont des antécédents d'exploitation beaucoup plus longs et des ressources financières, techniques, de vente, de commercialisation et autres beaucoup plus importantes, ainsi qu'une plus grande notoriété et un plus grand parc informatique, que la Société. En outre, de nombreux concurrents, particulièrement les vendeurs de systèmes de gestion de bases de données relationnelles, ont des relations bien établies avec les clients de la Société. À l'avenir, les concurrents de la Société pourraient lancer des produits comportant plus de caractéristiques que ceux de la Société et dont le prix serait inférieur. Ces entreprises pourraient également regrouper des produits existants ou des nouveaux produits avec d'autres produits mieux établis afin de faire concurrence à la Société. De plus, au fur et à mesure que le marché du renseignement commercial s'étend, les sociétés dont les ressources sont plus importantes que celles de la

Société pourraient tenter d'accroître leur présence dans ce marché en acquérant des concurrents de la Société ou en formant avec eux des alliances stratégiques.

Les produits de gestion de documents et de gestion des connaissances sont destinés au marché des solutions logicielles ouvertes, clients-serveurs et clients légers axés serveurs et orientés Internet, et les concurrents de la Société offrent une variété de produits et services pour répondre à ce marché. Les produits de la Société font actuellement face à la concurrence directe d'un certain nombre de sociétés ouvertes ou fermées ou de divisions de celles-ci, y compris, dans le cas des logiciels de gestion de documents ou de gestion de connaissances, Documentum, Inc., Open Text Corporation, FileNet Corporation, Verity, Inc., Excalibur Technologies Corp., Lotus Development Corporation (une filiale d'IBM), ainsi que des sociétés plus petites débutantes.

En plus de devoir affronter ses concurrents actuels, la Société doit aussi faire face à de nouveaux concurrents. Ceux-ci peuvent comprendre des vendeurs de systèmes de gestion de bases de données relationnelles, tels qu'Oracle Corporation et Sybase, Inc., et des vendeurs de systèmes d'exploitation et d'applications, tels que Microsoft Corporation. Certaines de ces sociétés exercent actuellement des activités de commercialisation conjointes avec la Société. Une concurrence accrue peut se traduire par une réduction des prix, une réduction des marges bénéficiaires brutes et une perte de part du marché, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de lutter avec succès contre ses concurrents actuels et futurs ou que les pressions concurrentielles auxquelles doit faire face la Société n'auront pas de conséquences défavorables et importantes sur ses activités, résultats d'exploitation et situation financière.

En raison de l'architecture ouverte de certains des logiciels de la Société, des tiers peuvent mettre au point leurs propres applications à partir de la plate-forme de la Société, et ces applications pourraient faire concurrence à celles mises au point par la Société. Si, en conséquence, la clientèle cible de la Société n'adopte et n'achète pas largement ses produits, ou si des tiers faisaient concurrence aux applications mises au point par celle-ci, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient en être touchés défavorablement.

Certains des concurrents réels et potentiels de la Société possèdent des ressources financières, techniques, de vente, de commercialisation et autres beaucoup plus importantes que celles de la Société. Rien ne garantit que la Société soit capable de conserver sa position de chef de file sur le marché étant donné l'accroissement de la concurrence.

Marché en émergence pour les logiciels

En raison de l'émergence relativement récente des marchés de la gestion des connaissances et des renseignements sur les entreprises ainsi que du marché des produits visant les portails de renseignements sur les entreprises, le rendement financier futur de la Société dépendra aussi en grande partie de la croissance du nombre d'organismes adoptant des solutions dans ces secteurs, ainsi que de la capacité de la Société de s'accaparer une part croissante de ces marchés. Les résultats financiers de la Société dépendront de façon importante de sa capacité de repérer et d'attirer de nouveaux clients pour ses logiciels de gestion des connaissances, de renseignements sur les entreprises et pour son logiciel E.I.P. De plus, les résultats futurs de la Société dépendront de sa capacité à mettre au point de nouveaux produits et des améliorations à ses produits qui lui permettront de percer chez ses clients actuels avec de nouvelles applications. Rien ne garantit que les marchés pour les logiciels de gestion des connaissances, des renseignements sur les entreprises et pour son logiciel E.I.P. connaîtra les taux de croissance prévus pour l'industrie, que la Société sera capable de repérer et d'attirer de nouveaux clients ou que la Société sera capable de réussir une percée auprès de ses clients actuels avec de nouvelles applications. Si ces marchés ne croissent pas, ou s'ils croissent plus lentement que ce que la Société prévoit actuellement, ou si la Société s'avère incapable de repérer et d'attirer de nouveaux clients ou de réussir une percée chez ses clients actuels, ses activités, résultats d'exploitation et situation financière pourraient en être défavorablement touchés.

Dépendance vis-à-vis la technologie exclusive

Le succès de la Société repose et continuera de reposer de façon importante sur sa technologie exclusive. La Société ne détient aucun brevet et les lois existantes sur les droits d'auteur n'offrent qu'une protection pratique limitée pour les logiciels. De plus, les lois de certains autres pays ne protègent pas les droits exclusifs de la même manière que les lois des États-Unis et du Canada. Par conséquent, la Société compte et continuera de compter principalement

sur la protection du secret commercial et sur des contrats de confidentialité et d'information exclusive afin de protéger sa propriété intellectuelle. La perte d'une marque de commerce, d'une appellation commerciale ou d'un droit d'auteur importants pourrait avoir des conséquences défavorables importantes pour la Société. Rien ne garantit que ses efforts de protection de ses droits de propriété intellectuelle seront fructueux. Malgré ses précautions, il est possible que des tiers non autorisés copient certaines parties des produits de la Société ou qu'ils obtiennent et utilisent de l'information qu'elle considère comme sa propriété exclusive. Une partie importante des ventes de la Société est tirée de la concession de licences pour ses produits en vertu de contrats de licence sous emballage plastique qui ne sont pas signés des titulaires de licence et, par conséquent, pourraient s'avérer inexécutoires en vertu des lois de certains territoires étrangers. Même si la Société ne croit pas que ses propres produits violent les droits de tiers, rien ne garantit que des tiers n'établiront pas des réclamations en contrefaçon contre la Société. Toute réclamation, qu'elle soit fondée ou non, pourrait, entre autres, (a) nécessiter une défense chronophage; (b) entraîner un litige coûteux; (c) détourner l'attention et les ressources de la direction; (d) retarder l'expédition des produits; ou (e) forcer la Société à engager des frais pour l'obtention de licences à l'égard des droits de propriété intellectuelle de telles parties, ou la forcer à conclure des ententes de redevances. De plus, rien ne garantit que de telles ententes de redevances ou de concession de licences pourront être conclues ou qu'elles pourront l'être selon des modalités raisonnables.

Fluctuation des résultats d'exploitation trimestriels

Les produits et résultats d'exploitation trimestriels de la Société ont fluctué de façon importante par le passé et sont susceptibles de fluctuer à l'avenir. Parmi les causes de cette fluctuation, on compte et on pourrait compter, entre autres, la demande pour les produits de la Société, le niveau de concurrence en termes de produits et de prix, la durée des cycles de vente, l'importance et le caractère opportun des opérations de vente individuelles, les retards dans l'implantation chez les clients ou le report de cette implantation, les cycles budgétaires de la clientèle, le succès avec lequel sont gérées les équipes de vente directe et les circuits de distribution indirecte de la Société et la possibilité que ces équipes et circuits puissent s'élargir, l'opportunité de lancement de nouveaux produits et des améliorations apportées aux produits par la Société et ses concurrents, l'assortiment des produits vendus, le niveau des ventes, activités et acquisitions internationales mettant en jeu des concurrents, la capacité de mettre au point et de mettre en marché de nouveaux produits et de contrôler les coûts et la conjoncture économique en général. En outre, les résultats d'exploitation de nombreuses sociétés logicielles reflètent des tendances saisonnières et les activités, résultats d'exploitation et situation financière de la Société pourraient être touchés à l'avenir par ces tendances. Comme les résultats d'exploitation de la Société sont fondés sur une prévision des tendances en termes de revenus et comme un pourcentage important des frais de la Société est relativement fixe, un retard dans la comptabilisation des produits d'exploitation provenant d'un faible nombre d'opérations pourrait entraîner d'importantes variations dans les résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre et pourrait entraîner des pertes ou des profits moins élevés que prévu. Les produits et résultats d'exploitation trimestriels de la Société pourraient également fluctuer en raison du montant des frais reliés aux acquisitions d'entreprises, de produits et de technologies et du moment auquel ils sont engagés.

En raison de ces facteurs et d'autres facteurs décrits ci-dessous, les produits d'exploitation d'un trimestre à l'autre sont susceptibles de varier de façon importante et les résultats d'exploitation d'une période à l'autre ne sont pas nécessairement significatifs et ne doivent pas être considérés comme indicatifs du rendement futur. En outre, en raison d'un ou de plusieurs de ces facteurs, dans un ou plusieurs trimestres futurs, les résultats d'exploitation consolidés de la Société pourraient être inférieurs aux attentes des analystes de marchés et des investisseurs. Dans un tel cas, le cours des actions ordinaires pourrait être, et il l'a été par le passé, touché de façon défavorable et importante.

Concentration des produits, croissance en perte de vitesse pour les produits PC X et développement de nouveaux marchés

Par le passé, la Société a tiré un pourcentage important de son chiffre d'affaires total des produits de serveurs PC X conçus pour fonctionner sur les systèmes d'exploitation Microsoft Windows, Microsoft Windows 95 et Microsoft Windows NT, y compris Exceed/W et ses produits remplaçants, Exceed 4, Exceed 5 et, plus récemment, Exceed version 6. La Société détient la plus importante part du marché des logiciels de serveurs PC X depuis 1991. Rien ne garantit que Hummingbird réussira à l'avenir à mettre au point des produits pour des systèmes d'exploitation plus nouveaux ou améliorés ou que de tels systèmes n'élimineront pas le besoin pour les produits PC X de la Société. Rien ne garantit que la part du marché de la Société se maintiendra à son niveau actuel.

La croissance du marché pour les produits de serveurs PC X a connu un ralentissement important récemment en comparaison des taux de croissance antérieurs et l'on prévoit que cette tendance se maintiendra. Les résultats d'exploitation de la Société pourraient en être touchés de façon défavorable. Qui plus est, les marchés pour les produits de gestion des connaissances, des renseignements sur les entreprises et pour le logiciel E.I.P. en sont à leurs premiers stades et rien ne garantit que la croissance de ce marché ou du marché pour les autres produits de la Société contrebalancera le déclin du marché des produits de serveurs PC X ni que la Société réussira à pénétrer ces autres marchés à un degré suffisant pour contrebalancer toute baisse des produits d'exploitation pouvant découler du déclin du marché des produits de serveurs PC X.

Dépendance vis-à-vis du personnel clé

Le succès de la Société dépendra de sa capacité de retenir un certain nombre d'employés clés, dont Fred Sorkin, le président du conseil et chef de la direction de la Société, et A. Barry Litwin, président et vice-président directeur de la recherche et du développement. En outre, le succès futur de la Société dépendra en grande partie de sa capacité de retenir son personnel technique, de gestion et de commercialisation hautement qualifié ainsi que de sa capacité d'attirer et de retenir des remplaçants pour ce personnel ou des employés additionnels. Rien ne garantit que la Société réussira à attirer et retenir de tels employés. La perte de certains employés clés ou l'incapacité d'attirer et de retenir d'autres employés qualifiés pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités de la Société, les résultats d'exploitation et sa situation financière.

Gestion de la croissance

Récemment, l'étendue des activités de la Société, le nombre de ses employés et la répartition géographique de ses activités ont connu une croissance rapide. Cette croissance s'est traduite par une hausse des responsabilités qui incombent à la direction et a créé des pressions additionnelles sur les systèmes d'exploitation et financiers. Par exemple, l'élargissement international des activités de la Société donne lieu à d'importants aspects légaux, fiscaux et comptables et ajoute le défi que représente la dispersion géographique des activités. Pour gérer sa croissance de façon efficace, la Société sera tenue de continuer à mettre en oeuvre de nouveaux systèmes et contrôles financiers et de gestion, et d'élargir, de former et de gérer son bassin d'employés. Rien ne garantit que les systèmes et compétences en matière de gestion actuellement en place seront adéquats si la Société poursuit sa croissance et rien ne garantit que la Société sera capable de mettre en oeuvre avec succès des systèmes additionnels et de le faire en temps opportun, selon les besoins. Dans le cadre de sa stratégie commerciale, la Société continuera à rechercher des possibilités d'acquisition et pourrait en effectuer. De telles opérations imposeraient un fardeau additionnel à la direction de la Société.

Cycles de ventes prolongés

Pour un client, l'acquisition d'une licence de produits logiciels comme ceux de la Société, et l'implantation de tels produits, constitue souvent une décision ayant des répercussions importantes à la grandeur de son entreprise et qui exige de ses dirigeants qu'ils y consacrent beaucoup d'attention et de ressources. L'intervalle entre le premier contact auprès du client et son engagement à acheter dure habituellement entre un et douze mois. Par conséquent, le processus des ventes est susceptible de retards en raison de la durée du processus d'évaluation et d'approbation du client qui accompagne habituellement les importantes initiatives ou dépenses en immobilisation, y compris des retards sur lesquels la Société n'a que peu ou pas de contrôle. La perte de commandes individuelles en raison de la durée prolongée du cycle de vente et d'évaluation, ou même des retards dans la vente d'un petit nombre de licences de site pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société et, plus particulièrement, pourraient contribuer à faire fluctuer de façon importante les résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre.

Risque de perte du droit d'utiliser les logiciels sous licence

Même si la Société cherche à être propriétaire de toute la technologie employée dans ses produits, certains de ses produits intègrent une technologie pour laquelle une licence a été obtenue de tiers. Étant donné que les produits de la Société intègrent des logiciels mis au point et mis à jour par des tiers, la Société doit se fier à eux pour la fiabilité de leurs produits et de leur soutien technique, pour l'amélioration de leurs produits actuels, pour la mise au point de nouveaux produits en temps opportun et à coût abordable ainsi que pour faire face à l'émergence des normes industrielles et autres changements technologiques. Toute interruption dans l'approvisionnement d'un logiciel sous

licence ou dans son soutien technique pourrait perturber les activités de la Société et retarder ses ventes jusqu'à ce que la Société puisse remplacer les fonctions fournies par ce logiciel sous licence.

Risque d'erreurs ou de défaillances se rapportant aux produits

Les produits logiciels offerts par la Société peuvent renfermer des erreurs non détectées lorsqu'ils sont lancés pour la première ou lorsque de nouvelles versions sont mises en marché et des retards peuvent s'en suivre dans le processus de rectification de ces erreurs. L'environnement matériel des systèmes informatiques se caractérise par une grande variété de configurations non standards qui peuvent rendre les essais relatifs à la programmation ou aux erreurs de compatibilité effectués antérieurement au lancement difficiles et chronophages. Rien ne garantit que, en dépit des essais effectués par la Société, des erreurs, des virus ou des faiblesses relatives à la sécurité ne surviendront pas dans les produits ou ses mises à jour après le début des expéditions aux clients, donnant ainsi lieu à une publicité négative, la perte d'acceptation d'un marché ou un retard à l'obtenir, ou à des réclamations par les clients contre la Société, qui pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

An 2000

De nombreux systèmes de logiciels informatiques ainsi que certains appareils et équipements matériels utilisant des données sensibles aux dates ont été conçus pour n'utiliser que deux chiffres dans la représentation des dates, de telle sorte qu'ils pourraient ne pas être en mesure de reconnaître correctement des dates situées en l'an 2000 et, de plus, pourraient ne pas considérer l'an 2000 comme une année bissextile et pourraient ne pas faire le saut correctement entre février et mars 2000 (le «problème de l'an 2000»). Ceci pourrait entraîner d'importantes pannes de systèmes et d'équipements.

Bien que la Société soit d'avis qu'elle a pris et qu'elle continue de prendre les mesures appropriées afin de s'assurer qu'elle-même et ses fournisseurs et clients soient prêts pour le passage à l'an 2000, rien ne garantit que le problème de l'an 2000 n'aura pas des conséquences défavorables importantes sur les activités de la Société. Sur la foi d'une évaluation de ses produits à ce jour, la Société croit que ses principaux produits actuellement offerts en vente respectent les attentes de l'industrie concernant les fonctions liées à l'an 2000 ou peuvent être mis à jour pour respecter ces attentes sans qu'elle ne doive engager de frais et de débours importants. Toutefois, rien ne garantit que les produits de la Société contiendront tous les changements de codes de dates nécessaires pour les rendre conformes aux normes de passage à l'an 2000. De plus, les produits de la Société sont habituellement installés avec les autres logiciels du client, lesquels pourraient ne pas être prêts au passage à l'an 2000. La Société croit aussi qu'à l'heure actuelle, les systèmes et programmes informatiques sur lesquels elle s'appuie pour ses opérations internes sont prêts au passage à l'an 2000. Rien ne garantit toutefois qu'une évaluation plus poussée de chacun de ses produits et systèmes et applications internes n'indiquera pas le besoin de prendre des mesures additionnelles pour qu'ils soient prêts au passage à l'an 2000. Ces mesures pourraient s'avérer coûteuses et pourraient détourner les ressources de la Société de ses autres programmes de mise au point de produits ou d'amélioration d'infrastructures.

Le problème de l'an 2000 pourrait entraîner des réclamations en dommages contre la Société. Toute réclamation, qu'elle soit fondée ou non, pourrait, entre autres, (a) nécessiter une défense chronophage; (b) se traduire par un litige coûteux; (c) détourner l'attention et les ressources de la direction; ou (d) retarder l'expédition des produits.

Les habitudes d'achat des clients et des clients éventuels pourraient également être touchées par le problème de l'an 2000 d'une façon défavorable pour la Société, par exemple en raison de retards dans les commandes ou d'annulations de commandes, les clients affectant plutôt leurs ressources à la solution du problème de l'an 2000.

La Société, comme tous les autres grands organismes, utilise pour ses opérations internes de l'équipement, des produits de télécommunication et des logiciels vendus par des tiers pour lesquels il existe un risque qu'ils ne soient pas prêts au passage à l'an 2000. Si ces équipements ou produits n'étaient pas prêts au passage à l'an 2000, la Société pourrait voir ses coûts augmenter ou subir une perturbation de ses activités commerciales habituelles.

Risques liés aux acquisitions récentes et futures

La Société a effectué un certain nombre d'acquisitions stratégiques, dont celle, récemment, de PC DOCS. Les bénéfices qu'elle prévoit tirer de ces acquisitions seront tributaires en partie de sa capacité de réellement et efficacement

intégrer aux siennes les activités des sociétés acquises, notamment sur le plan des produits offerts et des initiatives de vente, de commercialisation, de recherche et de développement, et seront tributaires aussi de sa capacité à retenir les employés de ces sociétés acquises. Rien ne garantit que ceci sera le cas. Les acquisitions récentes et futures, en détournant l'attention de la direction des activités quotidiennes et en présentant des difficultés éventuelles au cours du processus de transition, pourraient avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. Le processus d'intégration des activités pourrait entraîner une interruption des activités commerciales de la Société ou la perte de l'élan qui les caractérise, ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables sur son exploitation et, par conséquent, sur ses résultats financiers. Par le passé, la direction a évalué d'une façon continue les occasions stratégiques qui s'offraient à la Société et elle pourrait dans un avenir plus ou moins lointain tenter d'acquérir des produits, des technologies ou des entreprises complémentaires.

Dépendance vis-à-vis des circuits de distribution

La Société compte de façon importante sur des distributeurs et revendeurs indépendants pour la commercialisation et la distribution de certains de ses produits. Les ententes passées avec les distributeurs et revendeurs indépendants, pour la majeure partie, ne sont pas exclusives et peuvent être résiliées par l'une ou l'autre partie sans motif. Les activités des distributeurs et revendeurs ne seront pas sous le contrôle de la Société et ces distributeurs et revendeurs ne seront pas obligés d'acheter ses produits et ils peuvent aussi présenter les gammes de produits de concurrents. Rien ne garantit que ces distributeurs et revendeurs maintiendront leurs relations actuelles avec la Société ou qu'ils ne donneront pas la priorité à la vente d'autres produits, dont ceux de concurrents. Une diminution des efforts de vente ou une interruption des ventes des produits de la Société par ces distributeurs et revendeurs pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires de la Société et avoir des conséquences défavorables sur ses résultats d'exploitation. En outre, rien ne garantit la viabilité ni la stabilité financière des distributeurs et revendeurs de la Société; rien ne garantit que la Société sera capable de retenir les distributeurs et revendeurs actuels ou que la Société sera capable d'en ajouter de nouveaux à l'avenir. En outre, l'industrie dans laquelle se situent les produits de la Société a été marquée de temps à autre par les difficultés financières des revendeurs et distributeurs et rien ne garantit que la Société ne connaîtra pas de tels problèmes à l'avenir. Ces problèmes pourraient se traduire par une diminution de son chiffre d'affaires et avoir des conséquences défavorables sur ses résultats d'exploitation.

Les circuits de distribution de la Société ont par le passé maintenu des niveaux d'inventaire restreints et la Société n'a pas subi d'importants retours de produits. La Société ne croit pas que ceci doive changer à l'avenir. Toutefois, si les distributeurs et revendeurs de la Société devaient augmenter de façon générale la quantité des produits de la Société qu'ils tiennent en inventaire, cette dernière pourrait devoir faire face à un risque plus élevé de retours de produits ou de rotation des stocks de la part de ses distributeurs. Tout changement important dans ces activités pourrait avoir des conséquences défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Société.

Risque lié au taux du change

La Société se fait payer principalement en dollars des États-Unis et du Canada. Même si une partie importante des dépenses de la Société sont effectuées en dollars du Canada, celle-ci réalise plus de 70 % de son chiffre d'affaires en dollars des États-Unis. La fluctuation de taux du change entre le dollar des États-Unis et le dollar du Canada pourrait par conséquent avoir des conséquences défavorables importantes sur les activités de la Société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Devise de l'Union monétaire européenne

L'implantation de l'Euro s'effectue sur une période de trois ans qui a commencé le 1^{er} janvier 1999, lorsque les pays européens participants ont commencé à l'utiliser pour leurs opérations hors caisse. Les systèmes informatiques et produits logiciels devront être conçus ou modifiés afin d'accepter l'Euro et, au cours d'une période de transition, devront accepter à la fois l'Euro et les devises locales. Bien que la Société soit d'avis qu'elle a pris et qu'elle continue de prendre les mesures appropriées à cet égard, rien ne garantit que des problèmes relatifs à l'Euro n'auront pas des conséquences défavorables sur les activités de la Société.

Volatilité possible du cours des actions

La Société a mentionné que des facteurs tels que les fluctuations trimestrielles de ses résultats d'exploitation et les annonces de nouveaux produits de sa part ou de la part de concurrents pourraient faire fluctuer le cours des actions

ordinaires, et peut-être de façon importante. De plus, au cours des dernières années, les cours boursiers en général et les cours des actions de sociétés technologiques en particulier ont fluctué énormément. Ces fluctuations de l'ensemble du marché et de l'industrie en particulier pourraient avoir des conséquences défavorables sur le cours des actions ordinaires de la Société, peu importe ses résultats d'exploitation, et rien ne garantit que le cours des actions ordinaires maintiendra son niveau actuel.

VÉRIFICATEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les vérificateurs de la Société sont Deloitte & Touche s.r.l., 5140 rue Yonge, bureau 1700, Toronto (Ontario) M2N 6L7. L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Compagnie Trust CIBC Mellon à ses bureaux principaux de Toronto (Ontario).

DROITS DE RÉSOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois établies par diverses autorités législatives au Canada confèrent à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les deux jours suivant la réception du prospectus et des modifications. Ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus contenant des informations fausses ou trompeuses ou par suite de la non-transmission du prospectus. Toutefois, ces diverses actions doivent être exercées dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

État consolidé condensé pro forma non vérifié des résultats de

HUMMINGBIRD COMMUNICATIONS LTD.

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999

Rapport sur la compilation

Aux administrateurs de
Hummingbird Communications Ltd.

Nous avons procédé à un examen portant uniquement sur la compilation de l'état consolidé condensé pro forma des résultats ci-joint de Hummingbird Communications Ltd. pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999, lequel a été préparé conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Cet état a été préparé aux fins d'inclusion dans le prospectus simplifié relatif à l'émission d'actions ordinaires.

À notre avis, l'état consolidé condensé pro forma des résultats de la société a été compilé correctement pour refléter les opérations proposées ainsi que les hypothèses décrites dans les notes complémentaires.

(signé) DELOITTE & TOUCHE, s.r.l.
Comptables agréés

Toronto (Ontario)
Le 23 décembre 1999

HUMMINGBIRD COMMUNICATIONS LTD.

ÉTAT CONSOLIDÉ CONDENSÉ PRO FORMA DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999

(en dollars US, en milliers, sauf les données sur les actions)

(non vérifié)

	Hummingbird Communications Ltd. Exercice terminé le 30 septembre 1999	PC DOCS Group International Inc. Neuf mois terminés le 31 mars 1999	PC DOCS Group International Inc. Trimestre terminé le 30 juin 1997	Ajustements Note 2f)	Ajustements Notes 2c) et g)	Ajustements Notes 2b) et e)	Consolidation pro forma
CHIFFRE D'AFFAIRES.....	165 930 \$	85 948 \$	30 642 \$	(1 871)\$	(51 466)\$	—	229 183 \$
COÛT DES VENTES.....	16 759	23 045	6 673	(3 843)	(15 023)	—	27 611
MARGE BRUTE.....	149 171	62 903	23 969	1 972	(36 443)	—	201 572
CHARGES							
Vente et commercialisation ..	65 779	30 315	10 672	1 733	(14 624)	—	93 875
Recherche et développement.....	22 546	13 073	6 293	5 982	(9 890)	—	38 004
Frais généraux et administratifs.....	16 178	11 038	4 217	(56)	(6 916)	—	24 461
Restructuration.....	8 750	(1 657)	—	—	—	—	7 093
Amortissement des immobilisations.....	23 351	9 130	2 754	(4 239)	(465)	5 528	36 059
Intérêts sur la dette à long terme.....	1 616	855	262	—	—	3 675	6 408
Radiation des immobilisations.....	1 819	—	—	—	—	—	1 819
TOTAL DES CHARGES.....	140 039	62 754	24 198	3 420	(31 895)	9 203	207 719
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT AUTRES PRODUITS.....	9 132	149	(229)	(1 448)	(4 548)	(9 203)	(6 147)
AUTRES PRODUITS.....	11 275	—	—	1 448	354	(5 275)	7 802
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES.....	20 407	149	(229)	—	(4 194)	(14 478)	1 655
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES.....	16 105	1 331	(58)	—	(1 385)	(3 995)	11 998
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE).....	4 302 \$	(1 182)\$	(171)\$	— \$	(2 809)\$	(10 483)\$	(10 343)\$
BÉNÉFICE (PERTE) NON DILUÉ(E) PAR ACTION ..	0,28 \$						(0,67)\$
BÉNÉFICE (PERTE) DILUÉ(E) PAR ACTION ..	0,28 \$						(0,67)\$
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS, NON DILUÉ (EN MILLIERS).....	15 390						15 390
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS, DILUÉ (EN MILLIERS).....	18 205						18 205

HUMMINGBIRD COMMUNICATIONS LTD.**Notes complémentaires**

Pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999

(en dollars US, en milliers, sauf les données sur les actions)

(non vérifié)

1. MODE DE PRÉSENTATION

L'état consolidé condensé pro forma des résultats de l'exercice terminé le 30 septembre 1999 a été préparé par la direction de Hummingbird Communications Ltd. («Hummingbird») en tenant compte des états financiers suivants qui ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada («PCGR») :

- a) L'état consolidé des résultats de Hummingbird pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999, qui est intégré par renvoi dans le prospectus simplifié;
- b) i) L'état consolidé intermédiaire non vérifié des résultats de PC DOCS Group International Inc. («PC DOCS») pour la période de neuf mois terminée le 31 mars 1999, qui est intégré par renvoi dans le prospectus simplifié une fois les montants en dollars canadiens (\$ CA) de ces états financiers convertis en dollars américains (\$ US), au taux de 1 \$ CA pour 0,66 \$ US, qui est le taux de clôture au 31 mars 1999.
- ii) L'état consolidé intermédiaire non vérifié des résultats de PC DOCS Group International Inc. («PC DOCS») pour le trimestre terminé le 30 juin 1998, qui est intégré par renvoi dans le prospectus simplifié une fois les montants en dollars canadiens (\$ CA) de ces états financiers convertis en dollars américains (\$ US), au taux de 1 \$ CA pour 0,66 \$ US, qui est le taux de clôture au 31 mars 1999.

Le regroupement de PC DOCS et de Hummingbird a été comptabilisé selon la méthode de l'achat pur et simple, conformément aux PCGR au Canada.

L'état consolidé condensé pro forma des résultats doit être lu en parallèle avec les notes complémentaires figurant aux pages qui suivent ainsi qu'avec les états financiers consolidés de Hummingbird et de PC DOCS, lesquels sont intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié. Les résultats d'exploitation pro forma peuvent ne pas être représentatifs des résultats qui auraient été réellement obtenus si le regroupement d'entreprises avait eu lieu aux dates indiquées ni des résultats qui pourraient éventuellement être obtenus.

2. HYPOTHÈSES PRO FORMA

L'état consolidé condensé pro forma des résultats tient compte du regroupement d'entreprises dont il est fait mention ci-dessus comme s'il avait eu lieu le 1^{er} octobre 1998.

L'état consolidé condensé pro forma des résultats tient compte de ce qui suit :

- a) L'acquisition de 23 851 746 actions ordinaires de PC DOCS en contrepartie d'un montant de 173 847 \$ (262 370 \$ CA) (ce qui représente la totalité des actions ordinaires émises et en circulation).
- b) L'amortissement des immobilisations incorporelles dans le cadre de l'acquisition de PC DOCS pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999.
- c) Les résultats réels de Hummingbird pour l'exercice terminé le 30 septembre 1999 comprennent les résultats de PC DOCS pour la période allant du 24 juin au 30 septembre 1999. De plus, une entente visant la vente de CMS/Data Corporation («CMS/Data»), une filiale de PC DOCS, et de certains actifs connexes, avait été conclue avec prise d'effet le 30 septembre 1999. Par conséquent, les résultats de PC DOCS pour la période allant du 24 juin au 30 septembre et ceux de CMS/Data pour la période de douze mois terminée le 31 mars 1999 ont été éliminés.
- d) Le règlement, par PC DOCS, de 4 055 714 options en contrepartie d'un montant de 13 215 \$ (19 943 \$ CA).
- e) Les intérêts débiteurs eu égard à un emprunt de 65 000 \$ portant intérêt au taux de 7,25 % par année ont été pris en compte comme s'ils avaient servi à financer l'acquisition. Le revenu de placement se rapportant aux fonds de la société affectés au financement de l'acquisition a été éliminé. Ces montants sont présentés après impôts.
- f) Certains reclassements visant à présenter les résultats de PC DOCS de manière qu'ils soient conformes aux états financiers consolidés historiques de Hummingbird.
- g) Certaines charges partagées par la société au cours de la période du 24 juin 1999 au 30 septembre 1999 à la suite de l'acquisition de PC DOCS ne peuvent être attribuées aux résultats de PC DOCS ni réparties entre ceux-ci, car ils ont autrement été supprimés. Par conséquent, tous les coûts partagés sont inclus dans l'état pro forma des résultats.

3. RÉPARTITION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La valeur des immobilisations incorporelles au 24 juin 1999 a été attribuée à la technologie acquise, à la main-d'oeuvre, aux marques de commerce et aux licences existantes, la valeur résiduelle étant attribuée à l'écart d'acquisition, comme suit :

Technologie acquise	65 000 \$
Main-d'oeuvre	15 500
Marques de commerce	21 500
Redevances payées d'avance	3 700
Écart d'acquisition	37 720
	<u>143 420 \$</u>

ATTESTATION DE LA SOCIÉTÉ

Datée du 23 décembre 1999

Le présent document, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts dans le présent prospectus simplifié conformément aux lois sur les valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Aux fins du Québec, le présent prospectus simplifié, tel que complété par le dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

(signé) FRED SORKIN,
Président du Conseil et chef de la direction

(signé)INDER P.S. DUGGAL,
Chef de la direction financière et chef contrôleur

Au nom du Conseil d'administration

(signé) ANDREW J. MALIK,
Administrateur

(signé) JOHN T. McLENNAN,
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Datée du 23 décembre 1999

À notre connaissance, le présent document, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, constitue un exposé complet, véridique et clair de tous les faits importants se rapportant aux titres offerts dans le présent prospectus simplifié conformément aux lois sur les valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve. Aux fins du Québec, le présent prospectus simplifié, tel que complété par le dossier d'information, ne contient aucune information fausse ou trompeuse susceptible d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

SCOTIA CAPITAUX INC.

Par : (signé) LISA A. PORLIER

NESBITT BURNS INC.

Par : (signé) JEFFREY R. BACON

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

GRIFFITHS MCBURNEY & PARTNERS

Par : (signé) DANIEL J. DAVIAU

Par : (signé) J. ROBERT FRASER

MERRILL LYNCH CANADA INC.

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

Par : (signé) CHRISTOPHER MERRY

Par : (signé) JOHN EASSON

La liste qui suit contient le nom de chaque personne ayant une participation, directe ou indirecte, de non moins de cinq pour cent au capital de :

SCOTIA CAPITAUX INC. : une filiale à 100 % d'une banque canadienne;

NESBITT BURNS INC. : une filiale à 100 % de La Corporation Nesbitt Burns Limitée, filiale à propriété majoritaire d'une banque canadienne;

MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC. : une filiale en propriété exclusive d'une banque canadienne;

GRIFFITHS MCBURNEY & PARTNERS : Eugene C. McBurney, Kevin Sullivan, Michael Wekerle, Thomas Budd et J. Robert Fraser;

MERRILL LYNCH CANADA INC. : une filiale indirecte à 100 % de Merrill Lynch & Co., Inc.; et

RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC. : une filiale indirecte à 100 % d'une banque canadienne.



Hummingbird